



Mondercange, le 3 janvier 2018

Au Collège Echevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention lors de la séance du conseil communal du 5 janvier 2018

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur les Echevins,

Au vu de l'ordre de jour de la séance du Conseil Communal du 5 janvier 2018, les Conseillers du LSAP constatent qu'il y a à nouveau rupture avec l'ancienne pratique. Hormis l'absence du rappel méthodique de la problématique relative à l'assainissement de la décharge pour matières inertes – fait que nous déplorons et dont l'utilité nous échappe toujours – le point concernant les interventions se trouve également condamné. A supposer qu'il n'y aura plus de point inscrit d'office à l'ordre du jour.

Lors de la première séance du Conseil Communal nouvellement constitué après les élections communales, Monsieur le Bourgmestre, n'a pas manqué de dénoncer des méfaits de la majorité sortante. Il a d'abord reproché à Madame Schweich de ne pas l'avoir initié dans la gestion des affaires et de s'être opposée à ce qu'il aborde certains fonctionnaires. Une autre assertion qu'il a faite s'est rapportée à l'état du secrétariat communal. « . . . a mat engem Sekretariat wat um Buëdem laït . . . » sont les termes qu'il a utilisés pour décrire l'état de ce service important.

La dernière édition du Luxemburger Wort en 2017 a constitué la tribune à Monsieur le Bourgmestre pour revenir à la charge. Bien qu'il déclare d'emblée rebuter toute polémique, il ne manque pas de rappeler publiquement les impressions qu'il a eues lors de son entrée en service. Evidemment, il passe sous silence qu'il a omis de contacter Madame Schweich, Bourgmestre en fonction à ce moment, pour fixer un rendez-vous et pour demander la permission de consulter les services communaux. Alors que Madame Schweich portait toujours la responsabilité de l'Administration Communale, il lui importait d'éviter des perturbations des services et des remous et commérages parmi le personnel, ceci dans la phase délicate qu'il y avait à passer. Aussi, nous restons d'avis qu'une passation des pouvoirs ne peut se faire qu'en suivant certains règles et qu'il y a des délais incontournables. L'impatience est mauvaise conseillère! Quoiqu'il en soit, les socialistes s'alignent entièrement sur l'approche adoptée par Madame Schweich.

En ce qui concerne les critiques faites au sujet du Secrétariat Communal, les conseillers du LSAP tiennent à donner les précisions suivantes : Le nom de Monsieur Biever est mentionné à deux reprises dans l'article de presse. Pendant dix ans, Monsieur Biever a rempli la mission de Secrétaire Communal de notre commune. Il a accompli toutes les tâches qui lui étaient confiées avec le plus grand zèle et – nous le soulignons – avec une parfaite impartialité. Aussi est-il, qu'en quittant l'Administration Communale, tous les dossiers ont été à jour et il n'y avait pas d'affaires courantes en souffrance. Force est également d'appuyer sur le fait que le Secrétaire Adjoint n'a pas manqué à ses obligations et qu'on doit le féliciter pour les avoir conciliées avec sa charge ordinaire, qui n'est pas la moindre, surtout pendant la phase d'établissement du budget. La bonne marche des choses était donc loin d'être paralysée. Pour le reste, le Secrétariat Communal est toujours composé de deux rédacteurs, dont un a temporairement suivi les cours à l'INAP, et d'une employée de bureau. Jusqu'à présent, ces ressources ont suffi pour rester à la hauteur des exigences.

En répondant à l'appel du LSAP de figurer sur sa liste pour les élections communales, Monsieur Biever n'a transgressé aucune disposition légale. La réorganisation du Secrétariat Communal était de toute façon inévitable n'importe l'issue des élections communales. Il n'y avait donc ni négligences ni brouillerie intentionnelle de la part du Secrétaire sortant. Nous ressentons toute allusion à ce sujet comme attaque contre son intégrité professionnelle. Il faut savoir que tout fonctionnaire peut être tenu responsable de ses actes pendant trois ans après avoir quitté son administration. Par contre, le Collège Échevinal est tenu de protéger le fonctionnaire contre des accusations non justifiées, même après son départ.

Dans son interview, Monsieur Fürpass revient au sujet de la séparation entre l'Etat et l'Eglise. Nous sommes d'avis que la délibération qu'a prise unanimement le Conseil Communal dépasse le cadre d'une simple constatation. Il y a bel et bien décision de transférer les trois bâtiments religieux dans la propriété du Fonds. Il est étonnant d'apprendre que le DP semble enclin à changer d'attitude dans ce contexte.

Sur le développement qui précède, les Conseillers du LSAP désirent avoir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que les ordres du jour des réunions du Conseil Communal ne comprendront désormais plus de points fixes ?
- est-ce que Monsieur le Bourgmestre fait cavalier seul en développant publiquement ses réflexions ou est-ce que ses idées reflètent la position du Collège Échevinal à l'unisson ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins envisage de prendre des mesures contre l'ancien Secrétaire pour négligences ou complot ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins tiendra le Conseil Communal informé sur l'évolution en matière de la destinée des bâtiments religieux ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste

Danielle BECKER-BAUER

Marc BIEVER

Marc FANCELLI

Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK